

Compte rendu du Conseil Municipal Mercredi 16 juin 2021

Le seize juin deux mil vingt et un, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, David MUNIER.

Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents :

Mmes ROYER alexandra, MOULIN Nathalie, BILAK Hana, MATHIEU Catherine, MARTIN Colette, FUNCK Isabelle, DO CARMO Pollyanna, FERREIRA Cidalia

MM. MUNIER David, DEHLINGER Christophe, SAITTA Carmelo, TISSOT Patrick, FRENE Roland, DUBOULOZ Jean

Absents :

Mmes COLLARDEY Delphine, ROULLET Bernadette

MM. MITZAS Stéphane, LECOQ Jean, CHIGGIATO Paolo

Procurations :

CHIGGIATO Paolo à Alexandra ROYER, LECOQ Jean à MUNIER David, ROULLET Bernadette à FUNCK Isabelle, MITZAS Stéphane à DEHLINGER Christophe

Secrétaire de séance :

M. DEHLINGER Christophe

I. Approbation du conseil municipal du 19/05/2021

Approuvé à l'unanimité

II. Délibérations :

1- Vente bâtiment communal

VU l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...]. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines". Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien de fonctionnement, il conviendrait de vendre le bâtiment situé 258 rue St Maurice, cadastré B 753p.

Ce bâtiment communal abritait la gare de Chevry et la famille de l'ancien chef de gare. Aujourd'hui, les locaux servent uniquement de lieu de stockage pour nos services techniques. Il précise que ce bien appartient au domaine privé de la commune.

Comme demandé par le Trésorier général en dernière date du 10/03/2021, il convient de continuer le processus de désendettement de la commune. La vente d'un bien immobilier est donc recommandée.

En date du 03 mars 2021, l'estimation du pôle d'évaluation des Domaines est fixée à 112'500 € avec une marge d'appréciation de 20%.

Approuvé à la majorité (11 voix Pour, 4 abstentions, 3 Contre)

2- Subventions communales 2021

Monsieur le conseiller municipal délégué aux Finances informe le Conseil Municipal des demandes de subvention adressées par les associations à la commune de Chevry et indique que la Commission Finances a examiné en amont toutes ces demandes. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

<u>Nom</u>	<u>Montant alloué</u>
ECOLE MUSIQUE DE CHEVRY-CROZET-ECHENEVEX	1 190 €
SOCIETE MUSICALE CHEVRY	3 000 €
AMICALE DES GRANDS	500 €
SOU DES ECOLES DOLTO	3 000 €
AMICALE DES POMPIERS	1 000 €
VERGER DU TIOCAN	200 €
PAYS DE GEX NATATION	125 €
AVENIR GESSIEN GYMNASIQUE	50 €

CECOF	50 €
LA GEXOISE	600 €
AIN EST ATHLETISME	75 €
ESCO ECHENEVEX	600
<u>TOTAL SUBVENTIONS</u>	10 390 €

Approuvé à l'unanimité

3- Autorisation de réaménagement du Contrat de Prêt initialement contracté auprès de la Caisse des Dépôts

La Mairie de Chevry, représentée par son Maire, David MUNIER, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts, qui a accepté, le réaménagement du Contrat de Prêt référencés à l'Annexe intitulée « Détail de l'offre de réaménagement », selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagée détaillées à ladite Annexe.

En conséquence, l'assemblée délibérante de CHEVRY après avoir entendu l'exposé sur le réaménagement susvisé, est appelée à délibérer en vue d'autoriser le réaménagement du Contrat de Prêt précité.

L'assemblée délibérante autorise le réaménagement du Contrat de Prêt référencé à l'Annexe « Détail de l'offre de réaménagement », pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération et qui en fait partie intégrante.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet du ou des Avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

Les dispositions du ou des Avenants se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par le ou les Avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

Approuvé à l'unanimité

4- Ecole Françoise Dolto : Création d'une 8^{ème} classe, de sanitaires, d'un vestiaire

Monsieur le Maire de CHEVRY expose à l'assemblée que le nombre d'enfants scolarisés à l'école Françoise Dolto est en croissante augmentation. A ce jour, elle compte 193 élèves.

Afin d'anticiper l'éventuelle ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire 2021-2022, il convient de créer l'espace d'accueil nécessaire pour accueillir cette 8^{ème} classe.

Il est nécessaire également de prévoir la création de sanitaires supplémentaires ainsi qu'un espace vestiaire.

La commission Travaux, en date du 14/12/2020, a retenu le cabinet d'architecte BATIVERP 39200 St Claude pour réaliser une étude de faisabilité sur l'agrandissement de l'école F. Dolto pour un montant 5'006,88 € HT.

Le conseil municipal en a été informé lors du conseil municipal du 16/12/2020.

Après rectification des différents lots, le coût de cet agrandissement a été estimé à 69 650 € HT.

Cette délibération annule et remplace la délibération votée en date du 17 mars 2021.

Approuvé à la majorité (15 voix Pour, 3 abstentions)

5- Création 8^{ème} classe, sanitaires, vestiaires à l'école F. Dolto : attribution de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 16 juin 2021 autorisant la réalisation de travaux d'agrandissement à l'école Dolto pour un montant prévisionnel HT de 69'650 €, soit 83 580 € TTC.

L'Atelier Bâti'Verp situé 16 cité de Serger 39200 St Claude a été retenu comme maître d'œuvre pour ce projet.

Le taux de rémunération est fixé à 5% du coût prévisionnel des travaux.

La mission de base complète est de 3'482,50 € HT.

Approuvé à la majorité (15 voix Pour, 3 abstentions)

6- Plan de financement travaux Ecole Françoise Dolto : Création d'une 8^{ème} classe, de sanitaires, d'un vestiaire

L'objectif principal de ce projet est de créer l'espace d'accueil nécessaire pour accueillir une 8^{ème} classe et de créer également des sanitaires supplémentaires ainsi qu'un espace vestiaire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Travaux	69 650 €	Dotation territoriale	36 500 €
Maitre d'œuvre	3 482,50 €		
		Autofinancement	36 632,50 €
TOTAL HT	73 132,50 €		73'132,50€

Le conseil municipal, ADOPTE l'opération de et les modalités de financement, APPROUVE le plan de financement prévisionnel, S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

Approuvé à l'unanimité

7- Création d'un emploi contractuel d'ATSEM

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à 29h30 annualisées sur 37 semaines soit 36h hebdomadaires, pour la rentrée 2021-2022 à l'école F. Dolto.

Il est précisé que cette création d'emploi est temporaire et pour une période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Lors de sa réunion du 15.06.2021, la commission du personnel a émis un avis favorable pour cette création de poste.

Approuvé à l'unanimité

8- Emplois Saisonniers Eté 2021

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de créer 4 emplois d'adjoint technique durant la période estivale pour travaux saisonniers (nettoyage complet de l'école/périscolaire – divers travaux aux services techniques – espaces verts).

Les emplois seront répartis entre le 28 juin 2021 et le 27 août 2021. La durée hebdomadaire sera de 35 heures.

Approuvé à la majorité (15 voix Pour, 3 abstentions)

9- Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps partiel et à temps complet nécessaires au fonctionnement des services communaux

Vu la Loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits & libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions du Maire,

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la commune au **1^{er} SEPTEMBRE 2021** comme suit :

EMPLOIS A TEMPS COMPLET	Nombre	Grade / Cadre d'emplois
Direction :		
- Secrétaire générale	1	Rédacteur principal de 1ère classe
Service Administratif :		
- Agent de service Agence postale	1	Adjoint Technique Principal 1ère classe
Service Technique :		
- Responsable des Services Techniques	1	Agent de maîtrise Principal
- Entretien voirie, employé polyvalent	1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe
- Entretien voirie, employé polyvalent	3	Adjoint Technique Territorial
- Employé polyvalent, entretien locaux, cantine scolaire	1	Adjoint Technique Territorial
- Employé polyvalent, entretien locaux,	1	Adjoint Technique Territorial

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET	Nombre	Grade / Cadre d'emplois
- Secrétaire administrative polyvalente	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (30h/s)
- Secrétaire administrative polyvalente	1	Adjoint Administratif principal de 2 ^{nde} classe (28h/s)
- Secrétaire administrative polyvalente	2	Adjoint Administratif Territorial (28h/s)
- Agent de service des Ecoles fonction ATSEM	2	Agent Animation (29h30/s annualisé)
- Agent d'entretien pour bâtiments communaux	1	Adjoint Technique Territorial (19h/s)

AUTORISE le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Annule et remplace la délibération du 17.03.2021

Approuvé à l'unanimité

10- Travaux école F. Dolto : Création d'une 8^{ème} classe, espace sanitaire et vestiaire : choix des entreprises

Monsieur le conseiller municipal en charge des Travaux expose au Conseil Municipal :

La Commune a décidé lors de son conseil municipal du 17 mars 2021 de lancer des travaux d'agrandissement de l'école Françoise Dolto pour la création d'une 8^{ème} classe, d'un vestiaire et de sanitaires.

Dans le cadre de cette construction, plusieurs entreprises ont été consultées pour les travaux suivants :

- 01 Démolition / Gros œuvre / VRD
- 02 Chape liquide
- 03 Bardage extérieur
- 04 Charpente / Plafond
- 05 Menuiseries extérieures et intérieures
- 06 Plomberie / Chauffage / VMC
- 07 Electricité

Rappel de la consultation :

Suivant le Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020, une consultation a été lancée sous forme de lettre de consultation des entreprises. La date limite de remise des offres a été fixée au 31/05/2021.

A l'issue de cette procédure, plusieurs offres ont été reçues.

La commission Travaux a ensuite rendu un avis le mardi 15 juin 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues selon le tableau suivant :

N° de Lot	Désignation	ENTREPRISES	Montant en euros HT
1	Démolition / Gros oeuvre / VRD	Groupement entreprises NRC / DI LENA / MGC	25 265,97
2	Chape liquide	GALLIA SAS	5 911,62
3	Bardage extérieur	Groupement entreprises NRC / DI LENA / MGC	3 883,38
4	Charpente / Plafond	Groupement entreprises NRC / DI LENA / MGC	10 781,70
5	Menuiseries extérieures et intérieures	NRC Construction	7 301,24
6	Plomberie / Sanitaires / VMC	NCR Construction	13 656,75
7	Electricité	ALPHA ELEC	6 619,00
TOTAL en €			73 419,66

Approuvé à la majorité, (15 voix Pour et 3 abstentions)

III- Tour de table :

David MUNIER :

Concernant la maison des associations :

- Signature de plusieurs avenants dus au prolongement du chantier :
 - o SEMCODA : 2 478.70 euros HT
 - o DEKRA : 1 668 euros HT
 - o COO : 1 280 euros HT
- Signature du devis POLLUX (serrures électroniques) validé par la commission Travaux 15/06/2021 : 11 624,78 € HT

Catherine MATHIEU : rappel organisation collecte Croix Rouge organisée du 28 juin au 3 juillet à la salle des Fêtes

Isabelle FUNCK demande si au city-stade, il est normal que des barrières ont été démontées ?

David MUNIER répond que oui, cela a été fait par nos services techniques car l'accès sera modifié.

Roland FRENE fait état, une nouvelle fois, de certains problèmes à la cantine en lisant un compte-rendu de réunion datant de 2018.

Patrick TISSOT répond qu'il fixera un RDV pour une visite sur place ensemble.

Jean DUBOULOZ fait part au conseil les éléments suivants : *(éléments écrits fournis par M. Dubouloz au secrétariat de mairie après la séance du CM afin que tous ces propos soient notés dans ce compte-rendu)*

- Matériel employés communaux Cantonnier
- Location camionnette depuis le 26,11,2019 à raison de 1045euros/mois avec assurance, total à ce jour 16,06,2021 20 000euros, pourquoi continuer encore ? Location également d'un tracteur avec matériel si référent. Prix de location par mois avec assurance , mazout et divers
A ce jour pas de réponse sur ces dépenses
Pas de réponse sur les heures travaillées du 01,11,2020 au 15,04,2021 et du 15,04,2021au 15,06,2021.
- Nous possédons également 2 petits tracteurs Jon Deer, équipés de tondeuse pour pelouses. On les a utilisé pour la tonte de bord de route dans les cailloux, résultat ils ne fonctionnent plus, pourquoi on ne les répare pas ?
- Dans l'ancien cimetière, problème d'eau, un panneau c'est bien mais pour les personnes âgées cela ne résoud pas le problème, surtout en été, une arrosoire d'eau c'est lourd quand il faut traverser le nouveau et l'ancien cimetière.
- Egalement en panne le souffleur pour nettoyer les tontes dans le village. Eventuellement on emprunte celui de la commune de Sergy ; Est ce bien normal ?
- Toujours pas remis en état mon poteau de signalisation détérioré par un agent technique à l'entrée de mon chemin.
- La tonte du parc derrière l'école Françoise Dolto, comme les abords du chemin de Mollet ne sont pas fait, ces lieux sont très fréquentés en cette saison et de nombreux tiques y séjournent.
- Au niveau sécurité, J'ai fait remarquer qu'un arbre sec menaçait de tomber et d'endommager l'abri du cimetière. Pas de suite ??
- Le débroussaillage de la voie ferrée a été commencé mais toujours pas terminé pour la création d'une voie verte.
- Barrière boulangerie faire exécuter la pose côté Salève, danger pour les occupants.
- J'ai suggéré la création de passage piéton ,en sortie de chemin de Mollet, au travers de la route départementale Veraz, Pregnin pour rejoindre le trottoir d'enface, également avant la voie ferrée Chevry St Genis Pouilly pour traverser et rejoindre la voie ferrée, idem à Naz dessous en sortie du chemin de Sources pour rejoindre les sources de la l'allondon.
Les passages piétons ne doivent pas être négligés , cela s'averre dangereux ??

Enfin 3 dos d'âne posent problèmes sur la commune de Chevry, demander aux services départementaux leur mise aux normes

David MUNIER lui demande de bien vouloir fournir ces questions au moins 48 heures avant la séance du conseil municipal comme le stipule le règlement du CM voté le 7 avril 2021. (cf article 5 du règlement) afin de pouvoir préparer les éléments de réponse.

Fin de la séance : 22h35